

RAPPORT N° 93/5-46
au Conseil Municipal

OBJET

MAISON DE LA COMMUNICATION

- APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
- AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS.

Par délibération N° 93/2-17 du Conseil Municipal en séance du 24 Avril 1993 vous avez approuvé le projet de construction de la Maison de la Communication au Parc de la Trinité.

Afin de mobiliser les financements pour la réalisation de cet investissement, je vous demande :

- d'approuver le Plan de Financement prévisionnel ci-joint ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

P/LE MAIRE
lère Adjte Gabrielle FONTAINE



DELIBERATION N° 93/5-46
du Conseil Municipal
en séance du Samedi 25 Septembre 1993

OBJET

MAISON DE LA COMMUNICATION

- APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
- AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/5-46 de Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de Firmin LACPATIA, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions, Culture, Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(dont 2 oppositions)**

ARTICLE 1

Approuve le Plan de Financement joint en annexe.

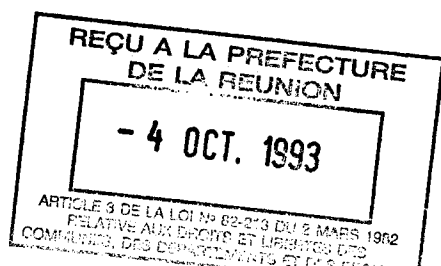
ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des différentes institutions.

Pour extrait certifié conforme
Saint-Denis, le 1 OCT. 1993

P/LE MAIRE

Mère Adjte Gabrielle FONTAINE



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

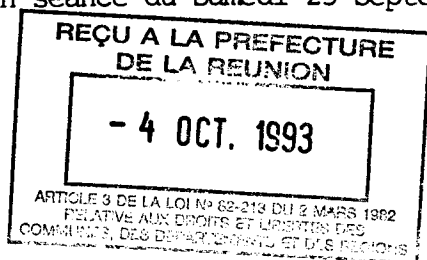
DEPENSES

NATURE	MONTANT			
	TOTAL	1993	1994	1995
- CONSTRUCTION	34 470 000	12 144 376	18 530 000	3 795 624
- Travaux	29 700 000			
- Maîtrise d'Oeuvre	3 100 000			
- Contrôle Technique	150 000			
- Indemnités concours	420 000			
- Provisions révisions de prix et imprévus	1 100 000			
- MATERIEL ET MOBILIER	5 000 000	---	2 500 000	2 500 000
- COLLECTIONS	4 500 000	---	3 500 000	1 000 000
INVESTISSEMENT TOTAL	43 970 000	12 144 376	24 530 000	7 295 624

FINANCEMENT

- SUBVENTION ETAT (MINISTERE DE LA CULTURE)	14 600 000	3 496 539	6 216 539	4 886 922
- SUBVENTION DEPARTEMENT	13 153 860	5 747 837	5 500 000	1 906 023
- COMMUNE DE ST-DENIS	16 216 140	2 900 000	12 813 461	502 679
TOTAL	43 970 000	12 144 376	24 530 000	7 295 624

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du Samedi 25 Septembre 1993



P/LE MAIRE
lère Adjte Gabrielle FONTAINE